

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 19 DECEMBRE 2023 A 19H00

Présents à la séance : 19

L'An Deux Mil Vingt Trois, le **19 DECEMBRE A 19H00**

Extrait affiché le :
26 décembre 2023

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

6ème séance 2023

Présents : M. le Maire, M. RAMBOURG Bernard, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Admission en non-valeur.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme TRIQUET Nadia à M. BAUDONNEL David
Mme CLANCHÉ Ghyslaine à Mme DUPONT Virginie
Mme RUYER Christine à Mme FERREIRA-PIERRAT Maria
Mme SCHILLINGER Stella à M. COLIN Joël
M. PIERRAT-LABOLLE Julien à M. le Maire

Absents excusés :

M. CHMIDLIN Stéphane
Mme ADAM Nathalie
Mme ACCILI Micheline
M. EVRARD Luc
Mme ELI Emilie

N° 82/2023

Secrétaire de séance : Mme RAIZNER Stéphanie

A la demande du comptable public, Monsieur le Maire, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'admission en non-valeur d'une somme de 202.40 euros correspondant à des impayés d'activités périscolaires facturées en 2018.

Ces explications entendues, c'est à l'unanimité de ses membres présents et représentés que le Conseil Municipal décide de l'admission en non-valeur de ladite somme.

Celle-ci sera imputée à l'article budgétaire 6541, créance admise en non-valeur du budget général 2023.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire